

## NOM ET VERBE

Christos CLAIRIS

Depuis que la linguistique s'est affirmée, avec Saussure, comme science autonome et générale, parmi les soucis primordiaux de ceux qui ont forgé cette nouvelle discipline il y a eu la définition des termes qui permettent la prise en charge de l'étude de son objet. Cet objet est constitué par l'ensemble de toutes les langues humaines. Ce qui implique que les termes définis au niveau de la linguistique générale doivent être valables pour toutes les langues. Effectivement, des concepts comme, par exemple, phonème, neutralisation, monème, syntème, syntagme et bien d'autres, ont une valeur générale indépendamment de la langue considérée. A côté de ces termes généraux, on peut être amené à élaborer des termes spécifiques pour rendre compte des aspects particuliers d'une langue donnée. On appellera, par exemple, *spécificateurs* en qawasqar un groupe de classes de monèmes déterminants qui s'identifient par un certain nombre de traits communs<sup>1</sup>.

Poser le problème de l'opposition verbo-nominale mérite un certain nombre d'éclaircissements, dont le premier doit être la réponse à la question qu'est-ce *-tí pot' estin-* qu'un verbe et qu'est-ce qu'un nom et comment l'identifie-t-on ? Essayer de répondre à cette question fait apparaître le besoin d'éclaircir d'autres aspects du problème : pour qui ? quand ? à quel niveau ? Parler de l'opposition verbo-nominale sans essayer de débayer ainsi le terrain risquerait de favoriser les malentendus.

Tout d'abord nom et verbe sont deux mots de la langue française, d'origine latine et qui selon toute vraisemblance font partie de la langue depuis une dizaine de siècles. Dans le cadre de la tradition grammaticale *nom* (latin *nomen*) est utilisé comme l'équivalent du mot grec *ónoma* et *verbe* (latin *verbum*) comme équivalent du mot grec *rêma*<sup>2</sup>. Il est intéressant de signaler au passage que le mot *verbe* qu'on rencontre au début de la traduction de l'Évangile de Saint Jean ne traduit pas le mot grec *rêma* mais le mot *lógos*. Les traces les plus anciennes de ce qu'il est devenu habituel d'appeler opposition verbo-nominale se trouvent dans le *Sophiste* (262 a-d) de Platon.

*Etranger* : Nous avons, en effet, pour exprimer vocalement l'être (*ousía*), quelque chose comme deux genres de signes (*sêmeïon*).

Téétète : Lesquels ?

E : On les appelle soit nom (*ónoma*) soit verbe (*rêma*).

T : Explique ta distinction.

E : Ce qui exprime les actions (*práxeis*) nous l'appellerons verbe.

T : Oui.

E : Quant aux sujets qui font ces actions, le signe vocal qui s'y applique est un nom.

T : Parfaitement<sup>3</sup>.

L'idée, donc, de Platon est qu'il y a des actants-noms et des actions-verbos et que de la combinaison des deux, ainsi qu'il le précise dans la suite du dialogue, se produit la parole (*lógos*). Il est dommage que Téétète accepte trop vite ces propositions de l'Étranger et qu'il ne pose pas la question de savoir si le mot *práxis* lui-même n'est pas un verbe. De même il ne se demande pas si, selon cette définition, il faudrait considérer comme verbes des mots comme *mousiké* (musique) et combien d'autres qui expriment aussi des actions sans qu'on puisse les rapprocher des exemples que donne son interlocuteur<sup>4</sup>. Bien entendu Platon n'avait pas le souci et l'intention de cerner la définition de ces deux termes en fonction d'une linguistique générale. Sa définition s'avère tout-à-fait insuffisante pour nos besoins de linguiste. Cependant il faut savoir que l'idée a fait son chemin à travers les siècles et, l'éducation aidant, a constitué un point d'ancrage de la pensée de ceux qui ont comme langue première une langue européenne, d'où la nécessité en tant que linguiste de prendre explicitement ses distances par rapport à une telle approche.

Nous retrouvons une définition très différente chez Aristote. Cette fois les deux mots sont examinés dans le cadre d'ensembles plus vastes. Nous avons sous les yeux, d'une part la *Poétique* (1457 a) où nom et verbe sont considérés ensemble avec les termes *stoikheíon* «élément», *sullabé* «syllabe», *súndesmos* «conjonction», *áρθρον* «article», *ptôsis* «cas», *lógos* «parole», et d'autre part *Peri Hermeneias* (De l'interprétation) où les mêmes termes sont examinés avec les termes *apóphasis* «négation», *katáphasis* «affirmation», *apóphansis* «proposition» et *lógos* «parole». Dans les deux cas le trait qui distingue selon Aristote, un nom d'un verbe est le fait que le nom est *áneu khrónou* «sans temps» tandis que le verbe est *metá khrónou* «avec temps»<sup>5</sup>. Il donne comme exemple de nom le mot *ugíeia* «santé» et comme exemple de verbe le mot *ugiaínei* «il a de la santé». Il ajoute que le verbe indique toujours ce qui est dit sur autre chose<sup>6</sup>.

Pour Aristote, donc, ce qui est déterminant pour qu'une unité significative soit un verbe ou un nom est le fait d'être ou de ne pas être accompagnée d'une modalité temporelle, ceci indépendamment de sa valeur sémantique. Par ailleurs, le verbe,

pour lui, apparaît toujours avec une expansion obligatoire, comme par exemple le sujet. Ce point de vue théorique, disons-le tout de suite, n'est pas très éloigné du nôtre, sous réserve qu'Aristote considère exclusivement la langue grecque.

En revanche, la définition du verbe que nous trouvons dans la première grammaire européenne, toujours exclusivement sur la langue grecque, à savoir la *Tékhne Grammatiké* rédigée vers les années 100 avant J.C. par Denys le Thrace, semble mélanger les critères de compatibilités syntaxiques avec des critères de contenu sémantique : «le verbe est un mot sans cas (indéclinable) susceptible d'être déterminé par des (modalités) aussi bien de temps que de personne et de nombre, représentant une action (quelque chose qu'on fait) ou une passion (quelque chose qu'on subit)»<sup>7</sup>. On voit bien qu'ici on inclut dans la définition, d'une part des critères identificatoires d'une classe, tels que la possibilité de recevoir un certain type de déterminations et, d'autre part, des propriétés sémantiques reconnues préférentielles, mais qui, n'y étant pas exclusives pour les unités de cette classe, ne constituent nullement des traits permettant de la distinguer des autres.

Sans aller plus loin, on voit bien que, d'une part, nom et verbe sont des termes ancrés dans la langue grecque, et que, d'autre part, on est loin, même dans l'antiquité, d'un consensus en ce qui concerne leur définition. Il est donc primordial, même si sous la pression de la tradition nous sommes amenés à utiliser dans notre langage courant ces termes, de nous efforcer, dans le cadre d'une linguistique générale, de redéfinir les termes et les placer dans la cohérence d'une théorie. Cette cohérence nous est offerte par la linguistique structurale et fonctionnelle et plus spécifiquement par l'école d'André Martinet.

Dans cette perspective se pose la question, à propos d'une langue donnée, de l'existence de l'opposition verbo-nominale présuppose qu'un travail pour identifier les classes de monèmes de la langue en question a déjà été fait. Alors la question peut se poser de savoir si parmi ces classes identifiées par une analyse préalable il y en a qu'on a intérêt à appeler des noms et des verbes. Le problème fondamental, donc, se trouve déplacé à l'établissement des critères pour dégager les classes de monèmes d'une langue. L'observation des langues peut facilement convaincre quiconque s'y consacre que les unités significatives d'une langue n'ont pas toutes le même comportement. Cette différence de comportement est d'abord liée au sens même des unités qui les rend susceptibles d'assurer tel ou tel rôle dans le fonctionnement de la langue plutôt que tel autre. A ce stade, il n'y a pas lieu de distinguer une étude syntaxique d'une étude sémantique

et bien évidemment si les choses en restaient là on aurait du mal à justifier l'existence d'une discipline appelée syntaxe à côté d'une discipline appelée sémantique. Cependant il semble que les besoins de la communication ont conduit à des spécialisations plus ou moins rigides des unités, qui en tant que telles ont constitué leur propre système qui affirme sa propre réalité. La découverte et la description de ces durcissements, c'est-à-dire d'un programme préétabli dans la langue selon lequel les individus-monèmes se trouvent casés, selon lequel les rôles se répartissent et les mouvements se déterminent, nous imposent une syntaxe. Il faut, donc, se donner les moyens théoriques pour mener à bien une telle étude qui se veut autonome par rapport à la sémantique sans nier les liens étroits entre les deux.

Dans le domaine qui nous préoccupe plus spécialement ici, il faut préciser d'abord les critères que nous utilisons pour dégager les classes syntaxiques d'une langue. André Martinet propose<sup>8</sup> de classer ensemble les monèmes qui présentent les mêmes compatibilités et qui s'excluent mutuellement. Nous définissons<sup>9</sup> la compatibilité comme la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes ou synthèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique. Dans cette définition une distinction est faite entre le terme de relation syntaxique et celui de fonction. Nous utilisons le terme de relation syntaxique pour désigner uniquement les rapports de détermination et de coordination entre les unités significatives. Ceci veut dire qu'à ce stade de l'analyse on ne se soucie pas d'identifier la nature du rapport de détermination. Ce rapport peut être soit une fonction, soit correspondre toujours à un même type de détermination. En effet, le terme de fonction restera réservé pour désigner la nature du rapport entre deux unités qui peuvent entretenir entre elles plus d'un type de rapport.

Signalons tout de suite que cette définition de la fonction implique qu'on ne doit pas parler d'une fonction prédicative, mais bien d'un emploi prédicatif. De la même manière, il n'y aura pas lieu de parler de fonction entre deux unités qui ne peuvent entretenir entre elles qu'un seul type de rapport. Nous avons, donc, intérêt pour identifier les compatibilités à garder le terme de relation syntaxique qui couvre aussi bien les rapports plurifonctionnels — mais sans nécessité de préciser les types de fonction — que les rapports unifonctionnels et les rapports de coordination.

Après avoir ainsi dégagé les classes syntaxiques d'une langue donnée si nous constatons qu'une ou plusieurs parmi elles ne sont employées qu'en tant que centre d'énoncé, on peut alors convenir

de les appeler verbes. Nous appellerons, donc, verbe la classe ou les classes d'une langue qui ont comme vocation exclusive d'être employées comme prédicat, ce dernier étant défini comme le centre autour duquel se rattachent les autres éléments de l'énoncé. Bien entendu, l'existence d'une classe de ce type n'est pas obligatoire pour le fonctionnement d'une langue ; il existe bien des langues<sup>10</sup> sans une classe spécialisée dans l'emploi prédicatif.

Naturellement le fait qu'il y ait une telle classe, que nous convenons d'appeler verbale, n'empêche aucunement qu'il y ait d'autres classes qui peuvent être employées comme prédicat sans que tel emploi constitue leur vocation unique. Si donc verbe implique prédicat, prédicat n'implique nullement verbe. Et, d'une façon plus générale, il est impératif de distinguer soigneusement les deux notions, de prédicat et de verbe, entre lesquelles aucune équivalence automatique ne peut être établie. Verbe est une appellation que nous convenons, dans certains cas que nous venons de préciser, de donner à une classe de monèmes préalablement identifiée sur la base de ses compatibilités. Or, le terme de prédicat ne désigne pas du tout une classe syntaxique particulière, mais l'élément hiérarchiquement central de l'énoncé.

En ce qui concerne le terme de nom, il semble évident que son utilisation n'a de sens que si par ailleurs une classe verbale a été identifiée.

En conclusion, dans la perspective qui est la nôtre, le problème de l'opposition verbo-nominale est second par rapport à l'identification des classes syntaxiques d'une langue. Verbes et noms sont des appellations disponibles pour être attribuées à des classes syntaxiques dégagées au préalable en application des critères de compatibilités et d'exclusion mutuelle. Ni le contenu sémantique des unités significatives, ni leur utilisation comme prédicat ne peuvent constituer à eux seuls des critères identificateurs des verbes et des noms.

*Université de Paris V, Sorbonne*

## NOTES

- 1 Voir Christos Clairis, *Linguistique fuéigienne. Le qawasqar*, Thèse de doctorat d'état, Université de Paris V, 1982, pp. 504-519.
- 2 Pour la translittération des mots grecs que nous pratiquons dans cet article, voir André Martinet, « A Project of Transliteration of Classical Greek », *Word*, 9, 2, 1953, pp. 152-161 et André Martinet, « Crasis, Elision, and Aphaeresis. A Supplement to a Project of Transliteration of Classical Greek », *Word*, 11, 2, 1955, pp. 268-270.
- 3 Trad. d'Auguste Diès, Editions des Belles Lettres, Paris, 1925.
- 4 Cf. 262 b : « *Etranger* : Par exemple *vadízei* 'il marche', *trékhei* 'il court', *katheúdei* 'il dort' et tous autres verbes signifiant des actions... ».
- 5 *Poétique*, 1457 a : « Le nom est une unité sonore composée, sans temps, dont aucune partie n'est significative par elle-même » ; « le verbe est une unité sonore composée, avec temps, dont aucune partie n'est significative par elle-même ». Par le terme « composée » Aristote ici se réfère aux *éléments* « *stoikheîa* » sonores indivisibles — pour nous les phonèmes — qui forment (composent) les unités sonores composées — pour nous les unités significatives —.
- 6 *Peri Hermeneias*, III : « *καὶ αὐτὸν τὸν καθ' ἑτέρου λεγόμενον σμεῖον ἐστίν, ὁῖον τὸν καθ' ὑποκειμένου ἔν ἐν ὑποκειμένῳ* ».
- 7 Ed. G. Uhlig, Lipsiae, 1883, p. 46 : « *rēmá esti léxis áptōtos epidektiké khrónou te καὶ prosōpou καὶ arithmōn énergeian ἔν páthos paristása* ».
- 8 André Martinet (dir.), *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 1979, & 1.12.
- 9 Voir Christos Clairis, *Linguistique fuéigienne. Le qawasqar*, *op. cit.*, pp. 476-482 et Christos Clairis, Classes, Groupes, Ensembles, *La Linguistique*, 20, 1, Paris, 1984.
- 10 Cf. le tongien, décrit par Claude Tchekhoff, le kalispel, décrit par Hans Vogt, le qawasqar, décrit par Christos Clairis, etc.